

# La Protection des droits humains en Haïti

## Juillet - Septembre 2013

*Ce rapport trimestriel, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, fournit un aperçu de la diversité des programmes et activités d'une partie des acteurs étatiques et non-gouvernementaux œuvrant dans le domaine de la protection en Haïti. Ce rapport a été préparé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)/Section des droits de l'homme (SDH) de la MINUSTAH à partir des informations soumises par divers acteurs dans les domaines de la protection, des violences basées sur le genre, et de la protection de l'enfant en partenariat avec l'UNICEF. Il met en exergue les sujets les plus préoccupants, ainsi que les avancées notées dans le domaine de la protection au cours du troisième trimestre 2013 dont la situation sanitaire dans les camps de personnes déplacées internes et la violence faite aux femmes et aux filles. Ces sujets requièrent l'attention continue des autorités et de la société civile haïtiennes, ainsi que de leurs partenaires internationaux.*

*Le Comité permanent inter-agence a défini la protection comme « l'ensemble des activités visant à obtenir le respect absolu des droits des individus, conformément à la lettre et à l'esprit des sources pertinentes du droit (droits de l'homme, droit humanitaire et droit des réfugiés), y compris la législation nationale haïtienne. » (Politique de protection des personnes déplacées internes, 1999).*

Afin de préserver la mise en œuvre des programmes et la sécurité du personnel œuvrant dans le domaine de la protection, les sources de certaines informations ne sont pas citées mais sont disponibles sur requête.

# Table des matières

Développements Clés .....	3
<b>I. Les personnes déplacées internes (PDI) .....</b>	<b>3</b>
Évolution trimestrielle .....	3
Évictions forcées.....	5
Focus : la situation sanitaire dans les camps .....	7
<b>II. Les enfants .....</b>	<b>10</b>
Quelques chiffres de la violence faite aux enfants .....	10
Aperçu de situation dans les départements .....	10
Autres activités .....	12
<b>III. Les femmes .....</b>	<b>13</b>
Quelques chiffres de la violence faite aux femmes et aux filles .....	13
La violence faite aux femmes et aux filles dans les camps de PDI .....	14
Le traitement des VBG par la chaîne pénale.....	15
Situation sécuritaire préoccupante des associations nationales de défense des droits des femmes	18
<b>IV. Lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transgenres.....</b>	<b>20</b>
<b>V. Les personnes âgées.....</b>	<b>21</b>
<b>VI. Les personnes handicapées .....</b>	<b>22</b>
<b>VII. Prévention de l'apatridie et droit d'asile .....</b>	<b>22</b>
Formation pour les parlementaires haïtiens .....	22
Projets de documentation personnelle .....	22
Droit d'asile .....	23
<b>VIII. Aperçu - Financement humanitaire du secteur de la protection de 2010 à 2013 .....</b>	<b>23</b>
Que faisons-nous? .....	26
Contactez nous.....	26
Qui sommes-nous ?.....	26

## Développements Clés

- **3 juillet** : publication, dans *Le Moniteur* de la Loi de ratification du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)<sup>1</sup>.
- **Juillet-août** : manifestations contre les homosexuels à Port-au-Prince (avec violence) et Jacmel.
- **14 août** : organisation d'un atelier pour la présentation du rapport périodique au Comité des droits de l'enfant, par le ministère des Affaires sociales et du travail et le Bureau de la Ministre déléguée chargée des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême.
- **16 août** : signature de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- **9 septembre** : adoption du projet de Loi électorale par la Chambre des députés<sup>2</sup>.
- **16 septembre** : publication du « Rapport semestriel sur les droits de l'homme en Haïti », pour la période de janvier à juin 2013, rédigé par la section des droits de l'homme (SDH) de la MINUSTAH/Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

---

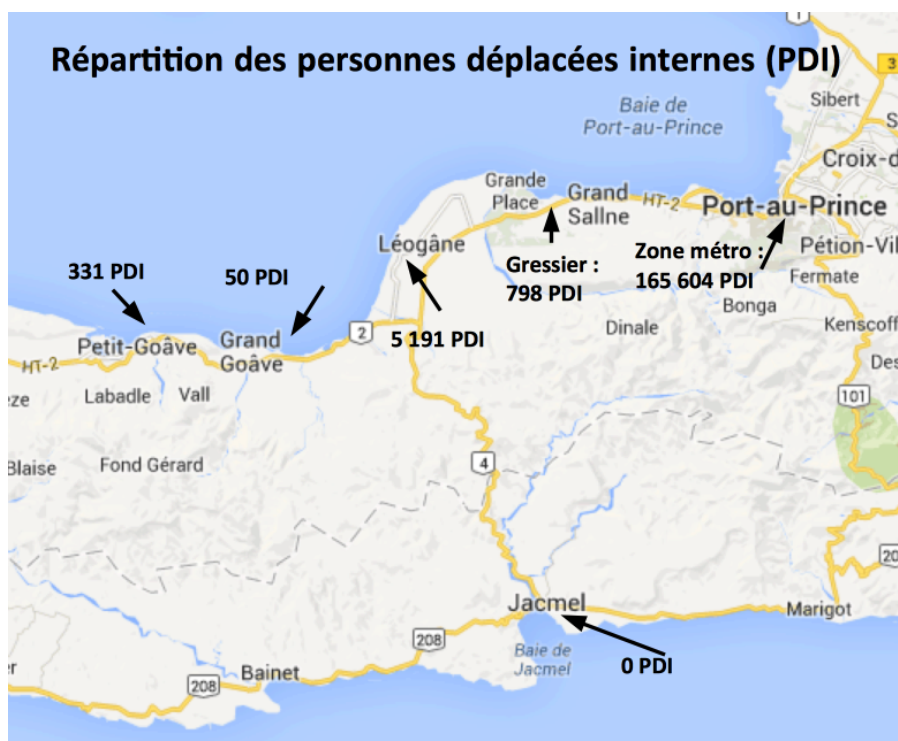
<sup>1</sup> Le 10 octobre 2013 conformément à l'article 26 du PIDESC, le Représentant du Gouvernement haïtien auprès des Nations Unies a remis au Secrétaire général des Nations Unies, un instrument d'adhésion au Pacte. Le Pacte entrera en vigueur trois mois après le dépôt de l'instrument de ratification, soit le 10 janvier 2014.

<sup>2</sup> Selon le projet de loi, les Sénateurs élus en 2009, resteront à leur poste jusqu'en 2015. La Chambre a voté contre les dispositions prévoyant le quota de femmes à 30 % au sein des Conseils d'administration des sections communales (CASEC), des Assemblées des sections communales (ASEC), des Bureaux électoraux départementaux (BED) et des Bureaux électoraux communaux (BEC).

## I. Les personnes déplacées internes (PDI)

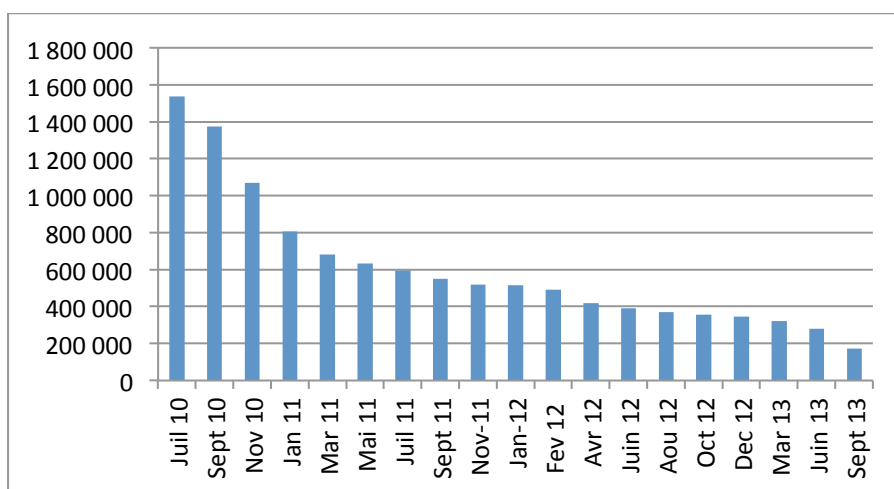
### Évolution trimestrielle

A la demande du Gouvernement, les trois établissements humains informels ou quartiers de Canaan, Jérusalem and Onaville (totalisant 11 128 familles ou 54 045 personnes) en zone métropolitaine de Port-au-Prince, ont été enlevés de la liste des camps de personnes déplacées internes (PDI). Dans son rapport trimestriel relatif à la Matrice sur le Déplacement Interne (« DTM » en anglais) publié le 17 octobre 2013, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) indique que « le 11 juillet 2013, le Gouvernement d'Haïti, représenté par l'UCLBP (Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics), a adressé une demande formelle à l'OIM pour retirer les trois centres d'hébergement de la DTM, c'est à dire de la liste des sites de déplacés qui existent dans le pays. La demande de l'UCLBP est motivée par le constat que les caractéristiques de ces centres d'hébergement sont celles «... de nouveaux quartiers ayant besoin d'un plan d'urbanisme avec une vision à long terme ... », et non pas celles de sites de déplacés. Cette considération est soutenue par les données du recensement et de l'inventaire des bâtiments disponibles, recueillies au cours de l'année écoulée dans le cadre du projet « Recensement des quartiers et de la population affectés par le tremblement de terre », mené par l'OIM et l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI). »



Ainsi, début octobre, les données publiées par l'IOM pour la période de juillet à septembre 2013 indiquaient qu'il reste 171 974 PDI (ou 45 280 familles) à la suite du séisme de janvier 2010. Cinquante et un pour cent de ces personnes déplacées sont des femmes. Cela représente 11% des 1 536

447 individus originellement déplacés. Par rapport au précédent rapport (datant de juin 2013), une diminution de 24% est observée, tant en termes de ménages que d'individus déplacés. Ce taux de diminution est le plus important observé depuis janvier 2011.



Nombre d'individus déplacés identifiés par la DTM, juillet 2010 à septembre 2013

Les PDI vivent dans 306 camps, dont 75% sont situés sur des terrains privés. Sur les 306 camps, 206 ou 67,3% sont de petits sites de 100 familles ou moins, qui abritent 16,8% des familles déplacées.

Les 100 autres camps hébergent chacun plus de 100 familles de PDI, 9 d'entre eux<sup>3</sup> accueillant 1

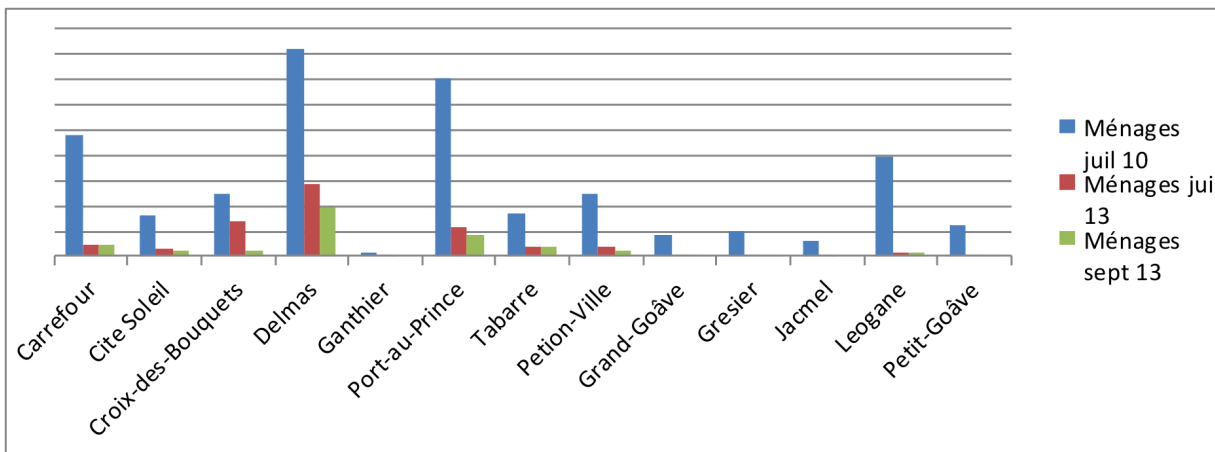
<sup>3</sup> Tous sont situés dans la zone métropolitaine de Port-au-

000 familles ou plus, ce qui représente presque 14 500 familles ou 32% du total des ménages encore déplacés.

Durant le 3<sup>ème</sup> trimestre de 2013, le nombre de camps s'est réduit de 45. Trois de ces camps ont

(ou 18,6%), suivie par Carrefour avec près de 4 734 familles déplacées (10,5%).

En concordance avec ces chiffres, la majorité des familles déplacées ciblées par un programme de retour vivent dans des camps situés dans les com-



**Graphique 1: Comparaison du nombre des sites de déplacés par commune en Juillet 2010, Juin et Septembre 2013**

été fermés à la suite du départ spontané de leurs résidents. La fermeture des autres 42 camps résulte de la mise en œuvre de programmes d'assistance au retour, majoritairement des subventions au loyer. Ces subventions sont à l'origine d'une réduction de 99% (ou 14 464 familles) de la population de PDI entre juillet et septembre. Au début d'octobre 2013, environ 6 000 familles, soit seulement 14% du total des PDI restants, avaient été identifiées comme bénéficiaires d'un programme de relocalisation sous la forme de subventions au loyer.

La commune de Delmas accueille le plus grand nombre de familles déplacées, soit plus de 19 438 ménages déplacés ou 42,9% du total. La deuxième commune est Port-au-Prince, qui, en septembre 2013, hébergeait près de 8 427 familles déplacées

munes de Delmas (74%) et Port-au-Prince (17%), tandis que la majorité des PDI menacées par les évictions forcées vivent à Delmas et Carrefour. Cela laisse environ 86% (ou 39 000) des familles de PDI sans perspective immédiate de quitter les camps. De ce nombre, environ 4 000 familles (4%) vivent dans des sites planifiés avec des abris transitoires qui pourraient faire l'objet de projets d'intégration locale.

## Évictions forcées

L'expression «éviction forcée» s'entend de «l'éviction permanente ou temporaire, contre leur volonté et sans qu'une protection juridique ou autre appropriée ait été assurée, de personnes, de familles ou de communautés de leurs foyers ou des terres qu'elles occupent»<sup>4</sup>.

Il n'y a pas eu d'éviction forcée durant le trimestre qui aurait entraîné la fermeture d'un camp de PDI

Prince : Dahomey/Camp des Militants, Boliman Brant, Acra Cite Nord Del 33, Camp Maurice Bonnefil, Batimat, Terrain Acra, Terrain Toto, Acra Zone Sud (AD), Corail Secteur 4.

<sup>4</sup> Observation Générale No. 7 (1997) sur le droit à un logement suffisant et les évictions forcées, du Comité des Nations Unies sur les droits économiques et sociaux.

listé dans la DTM<sup>5</sup>. On estime malgré tout que 20 671 familles vivant dans 103 camps font face à un risque d'éviction forcée, 52 de ces camps (ou 16 377 familles) étant sujet à un risque grave d'éviction.

Par ailleurs, des incidents graves de violence, des menaces d'éviction forcée et des destructions de propriétés des PDI ont continué à être rapportés durant le trimestre, que la SDH et UNPOL de la MINUSTAH ont, en partenariat avec l'OIM, suivis et référés aux autorités.

### **Incidents graves**

Le 14 août, un officier de la Police nationale d'Haïti (PNH) a tué par balle un résident de 42 ans dans le camp Club de Golf situé à Pétion-Ville. Cette violation du droit à la vie a été formellement référée à l'Inspection générale de la police nationale d'Haïti (IGPNH). Au mois de septembre, l'IGPNH a indiqué ne pouvoir rapporter de progrès dans cette enquête en raison des changements intervenus aux échelons supérieurs de l'institution durant la période en revue. Par ailleurs, la SDH de la MINUSTAH a aussi reçu les allégations de trois résidents du camp Batimat (commune de Delmas) selon les-

---

<sup>5</sup> Un autre incident a cependant été répertorié, affectant la zone de Lanmè Frape (commune de Cabaret), considéré comme un établissement informel, non répertorié comme étant lié au séisme de janvier 2010. Les résidents de Lanmè Frape ont subi des violence et destructions de propriété dans un contexte d'éviction. La SDH et UNPOL ont fait le suivi auprès des autorités de police et de justice des violences perpétrées les 31 août et 4 septembre par des agents de la PNH et des civils armés de bâtons qui ont détruit au moins 82 logements (80 tentes et deux petites maison en construction) sur un terrain privé dans la zone de Lanmè Frape. Ces violences ont été perpétrées à l'occasion de tentatives de mise en œuvre de jugements d'expulsion obtenus par les propriétaires du terrain. Là également, la SDH note que même si les évictions sont basées sur des décisions de justice valides, leurs conditions de mise en œuvre sont sujettes à caution et ne respectent pas les standards pertinents des droits de l'homme. L'ONG haïtienne « Groupe d'Appui aux Réfugiés et Rapatriés » (GARR) et Amnesty International ont publiquement dénoncé ces graves incidents et l'impunité persistante de la police et de civils impliqués dans ces violences.

quelles ils auraient été agressés physiquement par des officiers de police le 23 septembre. En l'absence d'un certificat médical pouvant étayer leurs allégations, les victimes ont été réticentes à porter plainte.

### **Menaces d'éviction et destructions de propriétés**

Les résidents du camp « Association des jeunes et des adultes » (quartier de Clercine dans la commune de Tabarre) ont rapporté que le 27 août un juge et un huissier, accompagnés d'agents de la PNH et de civils armés de machettes et de bâtons, sont venus sur le site et ont détruit les abris de cinq familles et ont intimé l'ordre aux PDI de quitter les lieux dans les deux jours. Le juge de paix de la zone a indiqué que cette opération avait été effectuée dans le cadre de la mise en œuvre d'un jugement valide d'expulsion obtenu par les propriétaires du terrain. La SDH a attiré l'attention du juge sur le fait que cette opération n'avait pas été conduite en accord avec les standards applicables, d'après lesquels, en dehors de la prohibition de l'usage indiscriminé et disproportionné de la force, les résidents doivent recevoir une notification de l'éviction dans des délais raisonnables, une explication de la procédure en cours, et une compensation financière ou une autre solution de logement. Cette éviction a finalement été suspendue jusqu'au 30 octobre, délai qui a permis à l'OIM de mener à son terme un programme de relocalisation pour ces PDI.

Les résidents du camp Christopher (quartier Christ-Roi, commune de Port-au-Prince) ont rapporté que le 7 septembre, des civils armés escortés de policiers en uniforme, sont venus au camp, ont violemment poussé les gens, sérieusement endommagé 50 tentes et les biens personnels qu'elles contenaient et volé de l'argent et des téléphones portables. Cet incident s'est produit alors que l'OIM était en train de mettre en œuvre un programme de relocalisation sur ce terrain privé. Une média-

tion<sup>6</sup> a été conduite avec le propriétaire et le programme a pu reprendre et être achevé (résultant dans la fermeture de ce camp). Cet incident a été vigoureusement dénoncé par le GARR dans un communiqué de presse.

La SDH et UNPOL de la MINUSTAH et l'OIM ont aussi été informés et ont fait le suivi de divers incidents dans d'autres camps durant le trimestre : Camp Bristou 4, commune de Pétion-Ville (notification le 14 août par la propriétaire de son intention d'expulser les résidents au 31 octobre - les PDI expriment le souhait de bénéficier d'un projet de relocalisation<sup>7</sup>) ; camp Trazelie, commune de Tabarre (tension entre le propriétaire du terrain et les résidents au cours de la mise en œuvre d'un projet de relocalisation par l'OIM - suite à l'intervention de la SDH, la mairie a engagé une médiation avec le propriétaire et le programme a repris son cours) ; camp Acra Nord-Sud, commune de Delmas (le 19 août, manifestation pacifique des résidents en soutien à l'avocat d'un PDI tué par la PNH en avril 2013) ; camp Gaston Magron, commune de Carrefour (le 11 septembre, les résidents brûlent des pneus et bloquent une route pour demander à bénéficier d'un programme de relocalisation - manifestation dispersée par la PNH qui tire des coups de feu en l'air, pas de blessé) ; camp Batimat, commune de Delmas (début d'un programme de

<sup>6</sup> Dans son rapport trimestriel sur la DTM de juillet à septembre 2013, l'OIM indique qu'« une fois la menace d'éviction confirmée par les équipes de terrain, le site est classé « en médiation » et, dans le cas où certains ménages ont été expulsés, le site est classé « partiellement en éviction ».

<sup>7</sup> A la fin octobre, les résidents des camps Grâce Village (commune de Carrefour) et Dahomey (commune de Delmas), soit 1 750 familles (ou 6 495 personnes) d'après la DTM à fin juin 2013, avaient également exprimé le souhait de pouvoir bénéficier d'un programme de relocalisation. Dans l'attente de la disponibilité de fonds pour 2014 pour les partenaires opérationnels, la SDH continue d'effectuer un plaidoyer soutenu auprès des autorités municipales pour les rappeler à leurs obligations de médiation avec les propriétaires de terrains privés afin de protéger les plus vulnérables, et de trouver des solutions de logement alternatives pour les PDI.

relocalisation par la Direction de la Protection Civile (DPC), dans le cadre du programme gouvernemental « 16/6 »<sup>8</sup>, dont les conditions de mise en œuvre sont contestées par certains résidents).

#### **Sensibilisation et formation des autorités locales et communautés**

En août, avec le soutien d'ECHO, International Rescue Committee (IRC) a organisé une journée de formation sur les procédures standards de prévention des évictions forcées pour l'ASEC et le CASEC de la commune de Tabarre et le Délégué départemental pour l'Ouest ; et une formation de deux jours sur ces mêmes procédures ainsi que la prévention des conflits pour les leaders des camps et des communautés de Tet Ansanm Tabarre 27, camp Mina et NDPS / Pax Villa et environs.

#### **Focus : la situation sanitaire dans les camps<sup>9</sup>**

Depuis le pic de l'assistance humanitaire aux PDI en Haïti en 2010-2011, le niveau de fourniture des services de base dans les camps, dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la santé a progressivement et continûment décliné. Aujourd'hui, la plupart des camps de PDI n'ont qu'un accès très limité à ces services de base et offrent donc aux résidents des conditions de vie en deçà des standards internationaux considérés comme

<sup>8</sup> Voir rapport trimestriel de protection janvier-avril 2013, page 14 et à <http://www.projet16-6.org/index.php/ct-menu-item-3/ct-menu-item-9/ct-menu-item-23/activites-generatrices-de-revenus/79-articles>.

<sup>9</sup> Sources d'information pour cette section: rapport trimestriel (juillet-sept 2013) sur la DTM par l'OIM ; contributions du cluster Coordination et Gestion de camps/abris (« cluster Camps/Abris » pour ce rapport), du cluster Eau Potable Assainissement et Hygiène (EPAH - incluant la DINEPA, Direction Nationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement) et du cluster Santé pour la préparation des documents de planification humanitaire pour 2014 (section analyse des besoins).

suffisants pour répondre aux besoins élémentaires des personnes. Il faut noter que le défaut d'accès aux services de base et à des conditions de vie décente n'affecte pas que les PDI et qu'un grand nombre d'autres citoyens haïtiens, en situation de précarité économique, y sont également confrontés. Pour toutes ces personnes, ces conditions représentent autant de violations de leurs droits à des conditions de vie décente, à jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, et à l'eau potable et l'assainissement.

La majorité des camps sont constitués de structures de fortune offrant des conditions de vie précaires. Il n'existe pas d'abris transitoires (*T-shelters*) dans 86% des camps, tandis qu'environ 10% d'entre eux ont des structures mixtes comprenant

des tentes, des abris de fortune et certains *T-shelters*. Sur les 306 camps encore ouverts, seuls deux bénéficient d'un soutien à la gestion (générale) de camp (grâce à l'ONG JP/HRO). Les conditions sanitaires dégradées, ainsi que les hauts risques d'inondation durant les deux saisons des pluies en Haïti augmentent aussi le risque de choléra et autres maladies d'origine hydrique.

Durant le 3<sup>ème</sup> trimestre, l'évaluation de la situation sanitaire dans les camps menée conjointement par les clusters Camps/Abris et EPAH, portait sur trois points en particulier : la présence d'un comité de gestion de l'eau, la présence d'un comité de gestion des déchets et la date de la dernière vidange des toilettes.

	Toilettes		Eau		Gestion des déchets	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
<b>Carrefour</b>	31	25	51	5	50	6
<b>Cité Soleil</b>	5	15	20		20	
<b>Croix-des-Bouquets</b>		6	4	2	6	
<b>Delmas</b>	33	41	72	2	72	2
<b>Pétion-Ville</b>	19	15	31	3	33	1
<b>Port-au-Prince</b>	36	35	64	7	70	1
<b>Tabarre</b>	5	17	21	1	22	
<b>Grand-Goâve</b>		1	1		1	
<b>Gressier</b>	5	2	7		7	
<b>Léogane</b>	5	9	8	6	13	1
<b>Petit-Goâve</b>	1		1		1	
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>166</b>	<b>280</b>	<b>26</b>	<b>295</b>	<b>11</b>

**Services disponibles sur les sites de déplacés, septembre 2013**

En septembre 2013, seuls 18 camps avaient des comités de gestion de l'eau et des déchets (pas nécessairement les mêmes), et la date de la dernière vidange n'avait pu être recueillie que pour 12 camps. Les données recueillies indiquent aussi que seulement un peu plus de la moitié des camps (166 sites) ont des toilettes ou latrines, ce qui fait que le ratio moyen de PDI (171 974 en total à la fin septembre) par latrine pour l'ensemble des camps est à présent de 114, comparé à 74 en 2012 et 50

d'après les standards humanitaires SPHERE<sup>10</sup>. Dans les 50% de camps qui ont des latrines, ces dernières sont accessibles à raison de 49 individus par toilette.

Seulement 26 % des camps sont approvisionnés en eau, et 11 % bénéficient d'un système de gestion des déchets. Dans un contexte de diminution du nombre d'activités de promotion des pratiques hygiéniques (en raison de la réduction des fonds humanitaires depuis 2010), seules 49% des per-

<sup>10</sup> Voir à <http://www.sphereproject.org/handbook/>



sonnes vivant dans les camps ont été en mesure d'identifier trois bonnes pratiques pour prévenir la propagation du choléra et elles n'avaient pas accès à des points d'eau permettant un lavage régulier des mains. Le suivi fait par la DINEPA de la situation EPAH dans 267 camps a montré que seule la moitié des camps disposaient d'un mécanisme de réponse (suivi ou sensibilisation) aux cas de choléra. Ce mécanisme était alors soutenu par une ONG.

L'index de vulnérabilité des camps développé par le cluster Camps/Abris a pris en compte plusieurs variables pour classer les camps : le nombre de personnes par latrine/toilettes et la densité de population en accord avec les standards SPHERE, la

présence d'un système de gestion des déchets, l'approvisionnement en eau, le niveau de risques environnementaux et d'éviction forcée. Trente camps sont ainsi dans la catégorie des plus vulnérables et devraient être inclus en priorité dans les programmes futurs menant à la fermeture de camps et offrant des solutions durables aux PDI. Quarante autres camps ont été identifiés par la DINEPA comme prioritaires pour la mise en œuvre d'activités dans les domaines de l'eau, l'hygiène et l'assainissement (Les détails pour ces deux types de camps sont disponibles auprès de l'équipe de coordination du cluster Camps/Abris).

### **Solutions durables pour les PDI Support à l'obtention de documentation personnelle**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et son partenaire opérationnel l'Action citoyenne pour l'abolition de la torture (ACAT) mettent en œuvre depuis 2010 un projet visant à aider les personnes vulnérables vivant dans les camps de Port-au-Prince, Delmas, Carrefour, Léogane et Petit Goâve à obtenir un acte de naissance. Deux mille deux cent quatre-vingt trois actes avaient ainsi été délivrés à la fin septembre. Ce projet, facilité par des mobilisateurs communautaires, a profité à plus de 10 000 bénéficiaires depuis début 2010 et devrait assister 3 300 autres personnes d'ici à la fin de 2013.

IRC, avec le soutien d'ECHO, a assisté 370 PDI dans leur processus d'obtention de certificats de naissance : 187 à Croix-des-Bouquets, 146 à Tabarre, 18 à Delmas, 10 à Port-au-Prince et 9 à Pétion-Ville. 54% de ces personnes étaient des femmes et 37% étaient des mineurs. Le projet dure de juillet à novembre 2013 et le processus était en cours pour l'obtention de 900 autres certificats de naissance, la demande pour ces certificats restant très élevée.

Entre mai et septembre, ACAT, avec le soutien de l'ONG Concern, a identifié 1 115 personnes vulnérables<sup>11</sup> dans les camps de PDI, pour recevoir un acte de naissance. 1 075 actes étaient prêts à être livrés à la fin du mois d'octobre. La remise des actes s'accompagne d'une sensibilisation auprès des bénéficiaire sur l'importance des actes, comment les protéger ou comment obtenir des actes d'état civil.

Note : voir ci-dessous en page 14, pour la violence faite aux femmes et aux filles dans les camps de PDI.

<sup>11</sup> Les critères de vulnérabilité établis par Concern dans le cadre de cette activité ciblaient : les personnes seules en situation de handicap physique ou mental ; personnes seules avec des maladies chroniques sérieuses ; personne âgée seule, au-delà de 60 ans ; femme seule chef de famille qui a trois enfants ou plus; orphelin de père et de mère, seul ; personne seule vivant avec le VIH ; enfant non accompagné ; personnes qui ont subi des violences ; femmes enceintes seules ; enfants chefs de famille de moins de 18 ans.

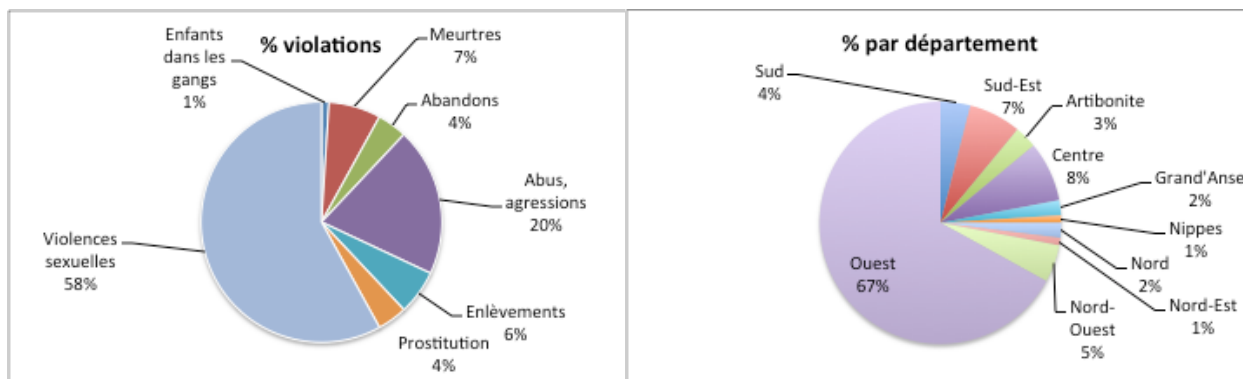
## II. Les enfants

### Quelques chiffres de la violence faite aux enfants

Entre juillet et septembre 2013, 138 cas<sup>12</sup> de violation des droits des enfants ont été rapportés à la Section Protection de l'Enfant de la MINUSTAH. Ces violations ont été faites, à travers le pays, sur 110 filles et 28 garçons âgés de 7 jours à 17 ans :

Violation	#
Abandon	5
Abus/Agression/Mauvais traitement	28
Enlèvement	8
Prostitution d'enfant	6
Violences sexuelles (viol, viol collectif, tentative de viol, agression sexuelle)	80
Enfants utilisés dans les gangs	2
Meurtre	9
<b>Total</b>	<b>138</b>

Département	#
Artibonite	4
Plateau Central	11
Grand'Anse	2
Nippes	2
Nord	3
Nord Est	2
Nord Ouest	7
Ouest	94
Sud	6
Sud Est	9
<b>Total</b>	<b>138</b>



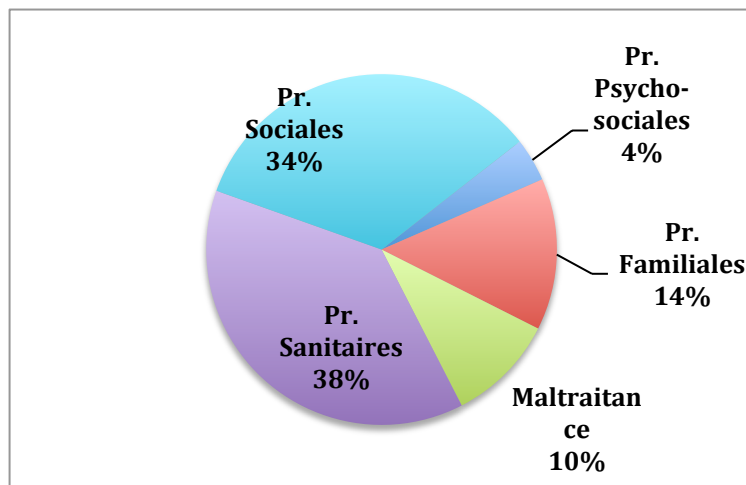
<sup>12</sup> Ces chiffres ne prétendent pas à l'exhaustivité ; ils fournissent un aperçu de la situation.

## Aperçu de situation dans les départements

### *Terre des hommes-Lausanne accompagne 79 enfants dans les départements du Sud et de l'Ouest*

Les problématiques majeures présentées par ces 79 enfants identifiés entre juillet et septembre 2013, se résument ainsi :

- Maltraitance/négligence/abus : enfants négligés/abusés physiquement, victimes de violence sexuelle/ domestique, exploités par le travail, trafic, enfants en domesticité/*restavek*, abus émotionnel ou psychologique ;
- Problématique sanitaire : enfants malnutris, enfants malades non traités, enfants handicapés (physiques et/ou mentaux), manque d'hygiène, accident/ blessure grave, femmes avec complication de la grossesse ;



- Problématique familiale : famille mono parentale, parent âgé/handicapé physique ou mental, orphelin, enfant chef de famille, fille mère/enceinte, enfant séparé/non accompagné ; et
- Problématique sociale : vulnérabilité économique, enfants des rues, enfants en contact avec la loi.

Les problématiques sanitaire et sociale sont majoritaires parmi les facteurs nécessitant une protection

des enfants dans les départements de l'Ouest et du Sud.

### *Evaluation par IRC des besoins spécifiques des enfants, filles et femmes dans la Grand' Anse*

L'évaluation faite courant juin par IRC s'est penchée sur : i) la prévalence de différentes formes d'abus et d'exploitation des enfants ; ii) les risques de protection et principales préoccupations qui affectent les femmes et les filles vivant dans la région ; iii) l'identification des services disponibles qui contribuent à la prévention du trafic des enfants, l'évaluation de l'accès aux services d'IRC et les lacunes ; iv) la réponse locale aux violences basées sur le genre (VBG) et les mécanismes de prévention disponibles ; v) la résilience des femmes et des filles et leurs stratégies d'adaptation face aux urgences ; et vi) la contribution possible d'IRC à la préparation d'un programme d'intervention multi-

sectorielle. Un total de 75 femmes, 15 hommes, 63 enfants et 63 jeunes ont participé aux groupes de discussion dans sept localités différentes du département. Vingt-cinq adultes (dont cinq femmes) identifiés comme leaders communautaires ont aussi été interviewés. Une cartographie des services disponibles a été faite et 17 services ont été évalués, y compris dans les secteurs de la santé, la police et la justice.

L'évaluation (dont le rapport final est en cours de validation) a permis de faire les observations suivantes :

- Opportunités très limitées pour avoir accès aux activités génératrices de revenus et au marché du travail ;
- Traite, exploitation et abus en particulier contre les (très) jeunes enfants ;
- Accès très limité des personnes aux informations sur la protection de l'enfance (notamment la traite et le trafic), ainsi que sur les causes et conséquences des VBG, et donc accès très limité aux services y afférents ;

- Exploitation et relations sexuelles à un âge mineur sont surtout liées à des mécanismes de survie ;
- Accès très limité aux services de base (eau et nourriture en général, éducation, santé et services juridiques).

## Autres activités

### **Centre haïtien de réinsertion des mineurs en conflit avec la loi (CHARMICAL) à Cabaret.**

La Section RVC de la MINUSTAH a financé la construction d'un bâtiment administratif pour le CHARMICAL, qui a été achevée fin juillet. Bien que le complexe soit désormais opérationnel, il apparaît qu'en septembre, aucune décision n'avait encore été prise par les autorités quant au transfert des mineurs dans ce nouveau centre. La Section

RVC travaille à ce sujet avec les partenaires concernés.

### **Activités de prévention de la violence au centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi à Delmas**

Le 9 août, la Section RVC a facilité l'organisation d'une activité de sensibilisation sur les effets dommageables de la violence pour 300 jeunes détenus de la prison de Pétiion-Ville et du centre de rééducation de Delmas. Les jeunes ont pu rencontrer des représentants du ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique, et les Ambassadeurs de la jeunesse haïtienne pour le CARICOM (Communauté des Caraïbes) et ont reçu des kits scolaires et d'hygiène. Des activités socio-culturelles et des débats ont été organisés à cette occasion.

Le 27 septembre, IRC a signé un protocole d'accord avec l'IBESR portant sur des objectifs et activités menées de concert entre les deux partenaires. L'accord porte sur :

- La promotion d'un cadre légal de protection des enfants,
- Un soutien à la prise en charge familiale,
- Le soutien à la « désinstitutionnalisation »<sup>13</sup> des enfants et
- La mise en œuvre d'activités transversales (documentation personnelle, formation des jeunes de 15 à 24 ans, protection de l'enfance à base communautaire).

Le protocole concerne les enfants en domesticité, les enfants vivant dans des centres résidentiels, les enfants abandonnés et les enfants séparés.

IRC a continué à mettre en œuvre diverses activités ayant pour objectif de mettre en œuvre les différentes composantes de ce protocole dans la Grand'Anse et dans le Plateau Central. en partenariat avec l'organisation de la société civile haïtienne *Zanmi Timoun*.

<sup>13</sup> Solutions permettant d'offrir aux enfants des solutions d'accueil temporaire ou permanent autres que des institutions (types « orphelinats »)

### III. Les femmes

#### Quelques chiffres de la violence faite aux femmes et aux filles

Les crimes suivants contre des femmes et des filles ont été rapportés à la PNH et communiqués à UN-

POL/MINUSTAH entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2013 :

Crimes contre les femmes				
	Juil	Août	Sept	Total 2012
Enlèvement	2	1	2	28
Meurtre	3	5	4	45
Lynchage	0	0	1	2
Viol	4	3	5	64
Tentative de viol	1	3	2	19
Viol en réunion	4	6	2	37
Tentative de viol en réunion	0	1	0	4
Agression physique	85	67	76	570
Violence domestique	52	32	29	295
Violence (non-sexuelle) envers les enfants				
<b>Total par mois</b>	<b>151</b>	<b>118</b>	<b>121</b>	<b>1 064</b>

Crimes contre les filles				
	Juil	Août	Sept	Total 2013
	1	0	1	14
	1	0	0	4
	0	0	0	0
	30	20	24	265
	6	2	6	40
	3	2	0	36
	0	0	1	2
	12	17	8	96
	6	4	2	30
	1	1	0	16

Ces statistiques émanent des plaintes nominales déposées par les victimes dans les commissariats à travers le pays. Ces chiffres ne prétendent pas à l'exhaustivité et peuvent varier si d'autres plaintes sont soumises par la suite ; ils fournissent un aperçu de la situation<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Il est courant que les victimes de violences basées sur le genre ne portent pas plainte pour diverses raisons (crainte de représailles et de « re-victimisation », crainte d'ostracisme social ou familial, manque de confiance dans les services de police ou de justice, entre autres raisons possibles).

## La violence faite aux femmes et aux filles dans les camps de PDI

De juillet 2013 à septembre 2013, l'Unité Protection de l'OIM a reçu et traité 77 cas<sup>15</sup> de violences basées sur le genre (VBG) exercés à l'encontre de 12 filles (mineures) et de 65 femmes. Voici quelques données sur ces femmes et filles, le profil de leurs agresseurs et le type d'assistance dont elles ont bénéficié.

### Etat civil des survivantes

	Nb. de cas	Pourcentage
<b>Célibataire</b>	37	48.05 %
<b>Divorcée</b>	1	1.30 %
<b>Placée<sup>16</sup></b>	7	9.1 %
<b>Veuve depuis le séisme</b>	11	14.29 %
<b>Mariée</b>	1	1.30 %
<b>Info non disponible</b>	20	25.97 %
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>100</b>

### Type d'agression

	Nb. de cas	Pourcentage
<b>Aggression physique</b>	12	15.58 %
<b>Viol</b>	58	75.32 %
<b>Menace et intimidation</b>	1	1.30 %
<b>Tentative de viol</b>	5	6.49 %
<b>Mauvais traitement et humiliation</b>	1	1.30 %
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>100</b>

Il est important de noter que les viols sont parfois accompagnés de menaces et intimidations. Les tentatives de viol sont pour la plupart accompagnées de harcèlement sexuel et les agressions physiques s'accompagnent souvent de mauvais traitements et humiliations.

### Le lien entre la victime et l'agresseur

	Nb. de cas	Pourcentage
<b>Autre PDI</b>	5	6.49 %
<b>Inconnu</b>	13	16.88 %
<b>Compagnon</b>	10	12.99 %
<b>Autre</b>	14	18.18 %
<b>Non Reporté</b>	35	45.45 %
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>100</b>

### Lieu de l'incident

	Nb. de cas	Pourcentage
<b>A l'intérieur du camp</b>	58	75.32 %
<b>En dehors du camp</b>	5	6.49 %
<b>Non indiqué</b>	14	18.18 %
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>100</b>

<sup>15</sup> Les données ci-dessous ne prétendent pas à l'exhaustivité. Voir aussi note 14 supra.

<sup>16</sup> De « plaçage », forme d'union traditionnelle en Haïti

## **Prévention des VBG dans les camps de PDI**

### ***IRC évalue son programme de distribution de lampes de poche solaires***

IRC en partenariat avec le Centre américain de contrôle et prévention des maladies (Center for Disease Control and Prevention) est en train de réaliser une évaluation de son programme de distribution de lampes de poche solaires auprès des populations déplacées en Haïti. L'évaluation vise principalement à documenter les utilisations et effets bénéfiques des lampes de poche solaires chez les jeunes filles et femmes âgées de 14 ans ou plus dans l'atténuation du risque de violences au sein de deux camps de PDI dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (camps Sinaï et Terrain Toto, commune de Delmas). L'évaluation est de nature qualitative et quantitative, les données étant tirées d'observations directes depuis le terrain, de groupes de discussion et d'enquêtes auprès des foyers.

### ***Les activités de prévention d'IOM dans les camps visés par les projets de retour***

Dans le cadre des projets de relocalisation des PDI, l'Unité Protection d'IOM a organisé des discussions de groupe dans les camps portant sur la prévention et la prise en charge des VBG. Ainsi, sur une vingtaine de camps, 881 personnes ont pu être sensibilisées durant le trimestre en revue.

### ***Activités d'IOM pour la prévention des VBG dans les camps non ciblés pour un retour Redynamisation des comités de femmes dans 12 camps***

L'Unité Protection d'IOM a renforcé les comités de femmes dans 12 camps (Amba Mapou, Arcachon 34, Gaston Magron, Imakile, CAPVA, CARVIL, Camp 25, Michico, Colombie Jamaïque, Delmas 33 Sud – Nord, Batimat, Simom Pele). Au total, ce sont 337 femmes qui ont participé à ces formations entre juillet et septembre 2013.

## **Le traitement des VBG par la chaîne pénale**

En août, la SDH de la MINUSTAH a publié une note de recherche intitulée « La réponse policière et judiciaire aux cas de viol en Haïti ». Les équipes de la SDH de sept départements se sont rendues régulièrement auprès des différents acteurs de la « chaîne pénale » (commissariats, tribunaux de paix, parquet, cabinet d'instruction, tribunaux de première instance) pour déterminer leur taux de traitement des cas de viol qu'ils reçoivent. Cette note a identifié des déficiences importantes dans leur traitement de ces plaintes : à chaque étape du processus, au moins 40% des dossiers ne sont simplement pas traités, sans même mentionner les dossiers qui ne sont pas traités correctement. La note rapporte aussi que les victimes font souvent

l'objet de pressions de la part de leur propre famille ou de parents des suspects. Conséquemment, la SDH conclut que les autorités haïtiennes manquent à leur obligation de prévention et de répression des violences contre les femmes.

L'assistance aux victimes – Différents projets de partenaires

### **Réseau de points focaux VBG au sein de la PNH**

Le 13 septembre, l'Académie de la PNH a organisé, avec le soutien de la Section RVC de la MINUSTAH, la session inaugurale de la mise en œuvre d'un réseau d'officiers de police femmes dédié à la réponse et au suivi des plaintes pour VBG, violence familiale et autres formes de violence perpétrées contre les femmes. Cent officiers femmes de la PNH ont participé à cette session, avec le Coordonnateur de l'Unité Genre de la PNH et d'autres représentants de haut niveau de la police haïtienne.

### **Prise en charge des victimes dans les camps de PDI**

Les différents types de prise en charge de 77 victimes par l'OIM :

Prise en charge médicale	Quantité	Pourcentage
Dans les 72 heures	33	42.86 %
Après 72 heures	0	0 %
Oui	18	23.38 %
Non	3	3.9 %
Non reporté	23	29.87 %
Total	77	100

Par ailleurs, 42 victimes ont bénéficié d'une **prise en charge psycho-sociale / psychologique** et l'une d'entre elles, d'une **assistance juridique** dans le cadre de la collaboration entre OIM et

URAMEL (« Unité de recherche et d'action médicale légale »).

Dans le cadre d'un autre projet, financé par le Gouvernement des Etats-Unis (PRM) et mis en œuvre avec URAMEL, l'Unité Protection de l'OIM a facilité la relocalisation de 40 victimes de VBG vers un logement de leur choix entre juillet et septembre 2013. L'OIM a également permis que 25 autres PDI femmes, victimes de violence, soient mises à l'abri dans un centre d'hébergement géré par une organisation haïtienne de promotion des droits des femmes.

### **Référencement de cas de viol au GHESKIO**

Concern a référé cinq cas de viol dans les camps aux services médicaux et psychosociaux du GHESKIO (Groupe haïtien d'étude du sarcome de Kaposi et des infections opportunistes). Concern a récemment noté que grâce à son travail de formation, sensibilisation et d'information sur les VBG dans les camps où son personnel travaille en partenariat avec les associations nationales CAFVAS, CEAFFEND, GFTADD et COB-5<sup>17</sup>, le nombre de cas de viol semble avoir décru sensiblement au cours du trimestre en revue. Ces sessions avaient impliqué plusieurs leaders communautaires tels que des pasteurs, professeurs ou représentants des comités de jeunes. Une étude plus approfondie devra être menée pour mieux déterminer les causes de cette réduction du nombre de cas de VBG.

<sup>17</sup> Centre d'appui pour les femmes victimes d'abus sexuels (CAFVAS) ; Centre d'appui aux femmes et aux enfants négligés et en difficultés (CEAFFEND) ; Groupement des femmes tokyo en action pour le développement durable (GFTADD) ; Coordination des organisations de Bolosse et Martissant, cinq zones sont regroupées (COM-5)



**Centre d'accueil et d'appel de la KOFAVIV –  
No. d'appel : 572**

La KOFAVIV, avec le soutien du HCR, continue de recenser, à travers son centre d'appel qui fonctionne 24 heures sur 24, de nombreux cas de victimes de VBG reflétant un besoin important de renforcer les services de prise en charge. Durant le 3<sup>ème</sup> trimestre, le nombre d'appels reçus au 572 s'élève à plus de 1 500 dont 53 nouveaux cas de VBG. Pendant la même période, le centre d'accueil de la KOFAVIV a aussi reçu 66 nouvelles victimes de VBG. Par ailleurs, avec le soutien d'IRC, la KOFAVIV a pu, entre juillet et août, prendre en charge ou référer aux institutions compétentes 29 femmes et 27 filles à Martissant, La Saline, Cité Soleil, Carrefour Feuilles et Croix-des-Bouquets.

**Centre d'appel d'Oxfam et de FRADES<sup>18</sup> –  
No. d'appel : \*400**

Le focus de la ligne d'appel gratuite d'assistance aux victimes de VBG, opérée depuis 2012 dans le cadre d'un programme d'assistance aux victimes de la Croix-des-Bouquets mais également accessible aux victimes d'autres localités, a été élargi en septembre 2013 pour répondre aux alertes précoces dans le cadre de la prévention des évictions forcées de PDI. Pour le moment, le centre d'appel fonctionne de 8h à 17h (mais il est prévu que la ligne fonctionne 24 heures sur 24 à partir de novembre). Des feuillets de sensibilisation sur les services fournis par l'intermédiaire de la ligne d'appel seront dis-

tribués aux agences qui interviennent dans les camps et aux PDI.

**Projets « Pli Espas pour Famn » à Martissant et Cité Soleil**

Avec le soutien de la Section RVC de la MINUSTAH, l'Associazione Volontari Servizio Internazionale (AVSI) a continué son soutien aux femmes victimes de violence dans ces deux quartiers. Elles bénéficient de consultations médicales gratuites et le cas échéant, que ces femmes soient victimes ou auteurs de violence, elles sont référées à un psychologue. Des discussions de groupe sur divers sujets tels que le genre, les VBG, la santé maternelle, etc. sont aussi organisées dans le cadre de ces deux projets qui devraient bénéficier à un total de 4 000 femmes.

<sup>18</sup> Fonds de réseau d'aide économique et sociale (FRADES).

## Outil : carte de référencement pour la zone métropolitaine de PAP

Les partenaires travaillant à la prévention des VBG et l'assistance aux victimes, dont le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF) et la Concertation nationale, avec le soutien d'IRC, OIM et UNFPA, ont mis à jour et publié une carte de référencement (développée par le sous-cluster VBG en 2010) décrivant les principaux types de services accessibles aux victimes de VBG. Cette carte a été largement distribuée aux partenaires intéressés en septembre.

### Pou akonpayman ak sipò kontakte:

<p> <b>Santé</b></p> <p><b>HUEH</b> Rue Saint Honore/ Monseigneur Guilloux # 129 3921 9867</p> <p><b>Hopital La Paix</b> Delmas 32</p> <p><b>Hopital Bernard Mevs</b> Village Solidarite, Rte de l'Aéroport 3766 5695</p> <p><b>Hopital Communaute Haitienne</b> Route Frere Rue Audin 1er Carre- four a droite apres Djoumbala 2813 1664</p> <p><b>Hopital de Carrefour</b> Entre Waney et Brochette, juste avant l'église St.Charles 3766 5695</p>	<p><b>Médical et Psychologique</b></p> <p><b>MSF - France (Drouillard)</b> Route Drouillard 3702 5838</p> <p><b>SONUB 1</b> Petite Place Cazeau 3664 7392</p> <p><b>GHESKIO</b> 33 Harry Truman, Bicentenaire 222 0031</p>	<p> <b>Assistance légale</b></p> <p><b>Belair:</b> Boulevard Jean Jacques Dessalines à proximité du marché tête bœuf et Saint Jean Bosco local Kay Nou (VIVA RIO) 2811 5052</p> <p><b>Petionville:</b> Angle Rue Chavannes et Geffrard Complexe Louverture 2811 5050</p> <p><b>Port-au-Prince:</b> Barreau de Port- au-Prince Avenue Harry Truman 28115053</p> <p><b>Carrefour:</b> Provisoirement Barreau de Port-au-Prince 28115051</p>
<p> <b>Urgences</b></p> <p><b>IBERS: 133 / 511</b> (lundi-vendredi 8-16 h)</p> <p><b>Tel Bleu: 100</b></p> <p><b>PNH: 144 BPM: 188</b></p> <p><b>CRH: 144 / 47080104</b></p> <p><b>Ambulances: 116</b></p>		

**Si ou menm fanm osnon gason  
oubyen yon moun ou konnen  
ta sibi kadejak, oswa lòt kalite  
vyolans, ou pa koupab.**

**Fòk ou pale sa epi kouri nan  
yon sant sante pou pita **anvan**  
**3 jou (72è)**. Lè sa a ou ka  
sove lavi w, oswa lavi pa zanmi  
w lan tou.**

**Nou pare pou bay tout sipò ou  
bezwen yo, san lòt moun pa  
konnen.**

### Accompagnement + Psychosocial

<b>KAY FANM</b> 11 Rue Armand Holly (Turgeau) 3891 1908	<b>KOFAVIV</b> Christ Roi, Rue Moïse /Imp. Percier # 50 (En face temple Adventiste) 572
<b>SOFA</b> Fontamara 45 # 31 3723 9155	<b>VDH</b> 4 Rue Garoute, Pacot 3759 2171
<b>URAMEL</b> 14 rue Rivière 2940-1076	<b>FOSREF</b> 2813-1354
<b>FANM DESIDE</b> 3887 9318	<b>AFASDA</b> 3656 2914



## Situation sécuritaire préoccupante des associations nationales de défense des droits des femmes

Au cours du trimestre, la dégradation marquée de la situation sécuritaire de deux associations de défense des femmes victimes de violence, KOFATIV et l'association Espoir des femmes haïtiennes de Petit Goâve, a fait l'objet de plusieurs réunions et de suivi de la part des partenaires internationaux œuvrant dans le domaine des VBG, dont l'UNFPA, l'OIM, le HCR, UNPOL/MINUSTAH et la SDH de la MINUSTAH, en lien avec la PNH et les autorités judiciaires concernées. La SDH de la MINUSTAH a également porté cette situation à l'attention de la Ministre déléguée chargée des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême (ci-après, « Ministre déléguée aux droits de l'homme »).

La Directrice de l'association Espoir des femmes haïtiennes de Petit Goâve a eu à faire face à des menaces et un cambriolage dans les locaux de l'association à la suite d'une formation sur la prévention des VBG. Par ailleurs, le personnel et la Directrice de la KOFATIV ont été victimes d'une série d'incidents de sécurité entre la nuit du 22 au 23 août et le 15 septembre : coups de feu contre le domicile de la Directrice (cinq impacts de balles), surveillance du domicile par un véhicule suspect qui s'enfuit à la vue de la PNH et qui a été en vain pris en chasse ; membre du personnel victime d'un vol à main armée ; deux chiens de la Directrice retrouvés morts, empoisonnés. Des plaintes ont été déposées pour ces incidents et des constats faits par le juge de paix en charge de la zone de résidence des plaignants<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> A la date de rédaction de ce rapport, la KOFATIV avait été victime de deux autres actes d'intimidation : le 24 octobre, un homme a utilisé le numéro vert du centre d'appel de la KOFATIV pour menacer le personnel de l'association en raison de ses activités d'assistance aux femmes victimes de VBG. Peu après, un autre membre du personnel a été menacé, devant les locaux de l'association, par un individu à moto et muni d'une arme à feu. Des plaintes ont également été déposées à la suite de ces incidents et un juge de paix accompagné de deux officiers de la PNH se sont rendus sur les lieux à des fins d'enquête.

### Plaidoyer, formation & sensibilisation aux VBG

L'étude de la SDH de la MINUSTAH intitulée « *La réponse policière et judiciaire aux cas de viol en Haïti* », publiée en août, inclut des recommandations aux autorités judiciaires, de police et de formation et de supervision de ces personnels, telles que l'École de la magistrature et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Le rapport a été envoyé aux partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux à travers le pays et discuté avec les magistrats dans les départements concernés, pour plaider pour un traitement accéléré et de meilleure qualité des plaintes pour VBG et discrimination.

Du 18 au 20 septembre, l'OIM a organisé pour les 12 membres de son équipe protection, une formation faite par l'association URAMEL sur l'accueil des victimes de violences basées sur le genre. La formation, basée sur des présentations, des études de cas et des ateliers de discussion, visait entre autres à améliorer l'accueil des victimes ; à maîtriser les outils de communication interpersonnelles (empathie, respect, non jugement et confidentialité, par exemple) ; et renforcer le savoir-faire des personnes intervenant dans les groupes de parole et les séances d'écoute individuelle des victimes de violence.

Le 17 juillet, la SDH de la MINUSTAH et le HCR ont organisé une formation sur la violence sexuelle et basée sur le genre à l'attention des membres d'une plateforme communale des droits de l'homme à Petit Goâve (département de l'Ouest). La formation qui a réuni 45 personnes (dont 14

hommes) a porté sur « les questions de genre, stéréotypes and participation des femmes à la vie publique en Haïti ». La formation a inclus la présentation de vidéos et des exercices pratiques.

## IV. Lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transgenres

La situation des minorités sexuelles (lesbiennes, homosexuels, bisexuels et personnes transgenres – « LGBT » en anglais) a également connu une détérioration significative au cours de la période en revue, avec une série de violents incidents en juillet et août qui ont mis à jour un mouvement homophobe en Haïti jusqu'alors silencieux. A la suite d'une manifestation anti-homosexuels organisée le 26 juin par des organisations religieuses à Port-au-Prince, l'organisation Kouraj qui œuvre à la défense des droits des LGBT a été victime de menaces et certains de ses membres, de menaces de mort. Des manifestations anti-homosexuelles ont aussi été organisées à Port-au-Prince le 19 juillet puis à Jacmel le 28 juillet, respectivement à l'initiative de la Coalition haïtienne des organisations religieuses et morales, et de la Ligue des pasteurs du sud-ouest. Il n'a pu être établi que deux personnes auraient été lynchées par la foule après la manifestation de Port-au-Prince. Et de fait, le Directeur de la PNH pour le département de l'Ouest a confirmé que deux personnes, qui avaient été agressées par la foule ce jour-là, avaient trouvé refuge dans le commissariat du Portail Saint-Joseph. Les organisations nationales de défense des droits des LGBT, dont Kouraj, Sérovie et Facsdis, ont aussi rapporté que d'autres LGBT qui travaillaient depuis des années au « Marche en Fer » à Port-au-Prince avaient été agressés durant la manifestation du 19 juillet. Plusieurs de ces personnes ont ensuite dû interrompre leur activité professionnelle et fuir la capitale.

Entre le 17 et le 24 juillet, l'Association Sérovie, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de soutien aux LGBT financé par le HCR, a recueilli des informations sur 47 cas d'agression physique, à Pétion-Ville, Croix-des-Bouquets, Plaine du Cul-de-sac, Cité Soleil, Carrefour et Léogane. Ces violences ont été répertoriées comme suit :

- 8 cas de blessure à l'arme blanche (couteau, machette, pic)
- 19 cas de bastonnade (par matraque, bloc de ciment, pierres ou fouet)
- 20 cas pour menaces de mort (incluant le pillage et dans certains cas, l'incendie de la maison des victimes) qui ont entraîné la fuite des victimes.

Après la manifestation de Port-au-Prince, la Ministre déléguée aux droits de l'homme et l'Office pour la protection du citoyen (OPC)<sup>20</sup> ont chacun publié un communiqué de presse dénonçant ces violences et appelant au respect des droits des LGBT.

La MINUSTAH a également publié un communiqué dénonçant ces actes de violence<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Communiqué de presse de l'Office de la protection du citoyen : <http://bit.ly/1g1KOcQ>.

<sup>21</sup> Communiqué de presse de la MINUSTAH : <http://bit.ly/18Ff2y4>.

Au 28 juillet, Sérovie enregistrait encore entre trois et cinq cas de violence contre les LGBT par jour, une réduction en nombre comparée aux semaines précédentes, que l'association attribuait à la réaction de fermeté des autorités (y compris le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique) à l'égard de cette violence discriminatoire. L'association a aidé ces victimes à obtenir une assistance médicale et psycho-sociale. Plusieurs des points focaux départementaux de Sérovie, qui mettaient en œuvre des activités de sensibilisation sur

la prévention des maladies sexuellement transmissibles ou la prévention de la discrimination, ont depuis démissionné de leurs fonctions ou menacent de le faire, en raison de la pression accrue à laquelle ils font face.

Deux autres incidents à Port-au-Prince (des attaques les 3 et 10 août contre des résidences privées accueillant des fêtes auxquelles des LGBT participaient) ont, plus encore, révélé le climat d'intolérance contre la communauté LGBT. Tous ces faits ont été largement rapportés par les médias locaux.

## V. Les personnes âgées

### **Étude sur la situation des personnes âgées : « Pratiquement tout reste à faire »**

Le rapport sur l'étude menée par six consultants commissionnés par Help Age entre septembre et novembre 2012 sur la situation des personnes âgées en Haïti a été finalisé fin septembre et publié officiellement le 1<sup>er</sup> octobre 2013, Journée internationale des personnes âgées.

Des données ont été collectées dans six départements<sup>22</sup> du pays et l'étude comprend une revue du cadre légal relatif aux personnes âgées en Haïti, une enquête qualitative et une enquête quantitative sur leur situation sociale, économique et sanitaire.

Sur le plan juridique, une absence presque totale de législation haïtienne garantissant spécifiquement les droits des personnes âgées est constatée, hormis quelques articles du Code civil haïtien en vigueur et les références dans la Constitution haïtienne de 1987 à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ratifiée par Haïti en 1948. Une telle faiblesse du cadre légal sur les personnes âgées contribue à la négation de leurs droits socio-

économiques tels que le droit à la protection, au travail, à la sécurité sociale, à l'éducation et à la formation, à la santé et à la participation communautaire. Sur ce point, les chercheurs préconisent le militantisme de la société civile pour lutter en faveur des conventions internationales et de lois nationales qui promeuvent et garantissent spécifiquement le respect des droits des personnes âgées.

En ce qui concerne la réalité sociale économique et sanitaire des personnes âgées en Haïti, l'étude révèle la situation suivante :

- Les personnes âgées n'ont pratiquement pas d'accès à un fond de pension. Moins de 0,32% d'individus âgés de 55 ans et plus sont couverts par les régimes de pension de l'Office National d'Assurance Vieillesse. Bon nombre de personnes âgées sont donc contraintes à travailler pendant toute leur vieillesse pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.
- Les personnes âgées ont en général un faible revenu. Cette situation limite considérablement leur accès aux soins de santé de qualité et à une alimentation saine et équilibrée.
- Les personnes âgées continuent d'avoir un accès très limité à l'assistance humanitaire en

<sup>22</sup> Ouest, Artibonite, Sud Est, Centre, Nippes, Nord Est



situation post-désastre, en dépit du fait qu'elles sont plus ou moins touchées par les sensibilisations dans le cadre de la préparation aux catastrophes.

- Les personnes âgées ont un faible taux d'alphabétisation.

L'analyse causale de la situation des personnes âgées renvoie la plupart du temps à la faiblesse ou au manque de volonté des structures étatiques de prendre en charge les besoins de cette catégorie de

la population. L'étude conclut avec des recommandations à HelpAge International, aux associations communales de personnes âgées et à tout autre organisme intéressé à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. En plus des programmes les ciblant spécifiquement, elle préconise de mettre l'accent sur le plaidoyer pour la mise en œuvre des réformes et refontes importantes au niveau du système de sécurité et de protection sociales en Haïti.

## VI. Les personnes handicapées

Le Bureau du Secrétaire d'Etat à l'intégration des personnes handicapées (BSEIPH) a commencé à travailler avec un consultant, recruté avec le soutien de la SDH de la MINUSTAH, pour rédiger le rapport périodique du Gouvernement haïtien sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Par ailleurs, des discussions ont aussi été entamées avec les organisations de la société civile intéressées, en vue de la rédaction possible d'un rapport alternatif sur la mise en œuvre de ladite convention.

Il faut également noter l'organisation par le BSEIPH, le 17 septembre, d'un salon de l'emploi

pour mettre en relation des professionnels en situation de handicap avec des employeurs potentiels dans les secteurs des affaires privées, gouvernementaux et non-gouvernementaux. Le salon était organisé conjointement par le Secrétariat d'Etat et l'organisation de la société civile « Chambre internationale des jeunes-Haïti », la Fondation « J'aime Haïti » et « Christian Blind Mission ». Dix personnes handicapées ont pu trouver un emploi sur le champ et, à l'issue du salon, les profils professionnels de 67 autres personnes étaient à l'étude par divers employeurs publics et privés.

## VII. Prévention de l'apatridie et droit d'asile

### Formation pour les parlementaires haïtiens

Le 2 août, en partenariat avec l'ACAT et le GARR, le HCR a organisé un séminaire sur l'apatridie pour les Sénateurs et Députés, et pour de hauts fonctionnaires du Parlement. Les Conventions sur l'apatridie de 1954 et 1961 ont été discutées afin de sensibiliser ces officiels sur les risques et les conséquences de l'apatridie. Les discussions ont

aussi porté sur la nécessité de réforme des lois sur la nationalité et sur l'état civil. Dans son allocution d'ouverture de la session, le Président de l'Assemblée Nationale a souligné l'importance qu'attache le Parlement à l'adhésion par la République d'Haïti aux dites Conventions.

### Projets de documentation personnelle

En septembre, le HCR, en partenariat avec le Service jésuite aux migrants/ Solidarité frontalière Haïti (SJM-SF), a démarré un projet de documentation dans les zones frontalières de Ouanaminthe, Fonds-Parisien et Anse à Pitres. Le projet cible les enfants de plus de 25 mois, les femmes chefs de famille et les personnes handicapées pour un total

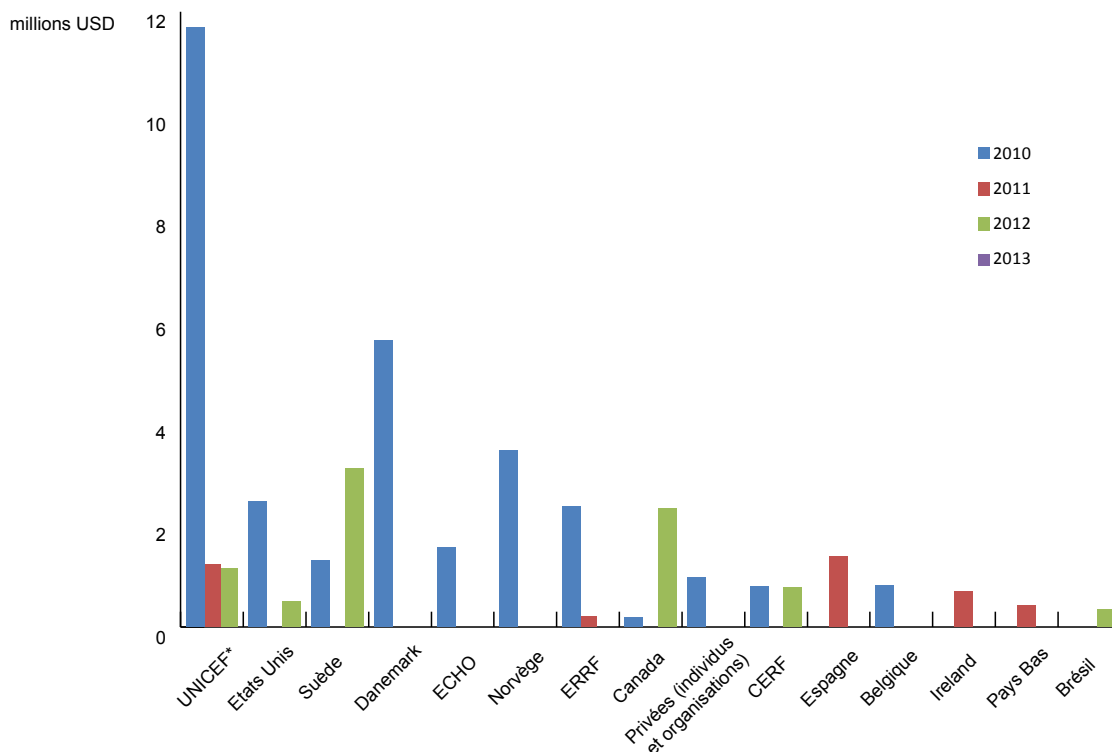
de 500 bénéficiaires. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet financé par l'Ambassade de France, le Secours Islamique de France, en partenariat avec ACAT, a facilité la délivrance de 158 actes de naissance pour des enfants (socio-économiquement) très vulnérables.

## Droit d'asile

Le HCR et le ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales (MICT) ont commencé à délivrer conjointement des attestations aux neuf demandeurs d'asile actuellement présents sur le territoire haïtien. La remise d'attestation vise à prévenir le refoulement et l'incarcération des demandeurs d'asile qui ne sont pas détenteurs en particulier d'un permis de séjour pendant l'examen de la demande d'asile. Un représentant du MICT a participé

en septembre 2013, à une formation régionale sur le droit international des réfugiés organisée au Mexique par le HCR. Par ailleurs, le 25 septembre a marqué le vingt-neuvième anniversaire de l'adhésion d'Haïti à la Convention sur les réfugiés de 1951 et de son Protocole de 1967. Dans ce cadre, le MICT a demandé au HCR une assistance technique afin de rédiger un projet de loi sur le droit d'asile en Haïti.

## VIII. Aperçu - Financement humanitaire du secteur de la protection de 2010 à 2013<sup>23</sup>



<sup>23</sup> Source : OCHA Haïti, sept. 2013. Ces financements incluent les fonds des comités nationaux français, hollandais et américains (USA) de l'UNICEF qui financent directement des projets UNICEF.

Le graphique ci-dessus dénote qu'après un effort conséquent des bailleurs durant la phase d'urgence des deux premières années après le séisme, les financements pour le secteur de la protection ont très nettement décliné à partir de 2012.

En termes chiffrés, le tableau ci-dessous indique que d'un montant total de plus de 31 millions de dollars américains (USD) effectivement déboursés en 2010, on est passé à un peu moins de 323 000 USD en 2013 (contribués par un seul bailleur) :

<b>Pays</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013**</b>	<b>Total</b>
UNICEF*	11 701 795	1 215 302	1 143 211		<b>14 060 308</b>
Danemark	5 593 678				<b>5 593 678</b>
Suède**	1 312 366		3 077 500		<b>4 389 866</b>
Norvège	3 436 803				<b>3 436 803</b>
Etats Unis	2 435 894		500 000		<b>2 935 894</b>
ERRF	2 346 712	197 800			<b>2 544 512</b>
Canada	183 581		2 306 921		<b>2 490 502</b>
CERF	801 430		774 644		<b>1 576 074</b>
ECHO	1 562 276				<b>1 562 276</b>
Espagne		1 373 626			<b>1 373 626</b>
Privées (individus et organisations)	971 648				<b>971 648</b>
Belgique	810 405				<b>810 405</b>
Irlande		704 225			<b>704 225</b>
Pays Bas		416 667			<b>416 667</b>
Brésil			350 000		<b>350 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 156 588</b>	<b>3 907 620</b>	<b>8 152 276</b>		

\*Ces financements incluent les financements de UNICEF National Committee France, Pays Bas et Etats Unis, finançant directement des projets UNICEF

\*\* La Suède s'est engagée pour 2013 pour un montant de 322 829USD auprès de la Croix Rouge Suédoise. Voir aussi note de bas de page 27 ci-dessous.

108 projets ont été soumis dans le secteur de la protection<sup>24</sup> entre 2010 et fin septembre 2013. Les données disponibles indiquent que les bailleurs ont financé 74 de ces 108 projets, comme suit :

- 51 projets en 2010, dont 30 ont été soumis par des organisations internationales (UNICEF pour 18 projets, HCDH, le Fond de Développement des NU pour les Femmes et le UNFPA) et 22 par des ONG

<sup>24</sup> Les contributions pour le relogement des personnes déplacées internes (et différents types d'assistance qui y sont associés : documentation personnelle, prévention/assistance VBG, par exemple), bien que répondant à la réalisation de leur droit au logement, sont comptabilisées dans le cadre du secteur/cluster Camps & Abris.

internationales, les ONG Save the Children et Plan International obtenant des financements pour six et cinq projets respectivement. Ainsi, les projets soumis en soutien à la protection de l'enfant (les projets de partenaires autres que UNICEF et Save the Children comprenant également des composantes « protection de l'enfance ») ont bénéficié de plus de la moitié des fonds engagés cette année-là (soit au moins 21,05 millions USD des 31 millions de fonds alloués en total).

- 7 projets en 2011. A la différence des années précédentes, 6 des 7 projets accep-



tés par les bailleurs cette année-là émanaient d'organisations internationales (5 projets de l'UNICEF et 1 du HCR). Le projet restant avait été soumis par l'ONG Internews Europe.

- 15 projets en 2012. Cette année encore, tous les projets acceptés par les bailleurs émanaient d'organisations internationales (UNICEF, OIM, HCR et HCDH)<sup>25</sup>. Ces organisations ont elles-mêmes l'habitude de financer ensuite des partenaires de mise en œuvre, ONG nationales et inter-

- nationales. Cependant, les détails à ce sujet, ainsi que les raisons pour lesquelles le nombre de projets financés en 2012 a presque doublé comparé à l'année précédente, n'ont pas pu être établis et requerraient des recherches approfondies qui n'ont pas été possibles.
- Et 1 projet en 2013. Il s'agissait des fonds de la Croix-Rouge suédoise destinés à soutenir des projets mis en œuvre par un partenaire national (la Croix-Rouge haïtienne)<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> Plusieurs ONG internationales avaient déposé des projets mais les données disponibles n'ont pas permis de confirmer si elles ont bien reçu, des bailleurs concernés, les financements sollicités.

---

<sup>26</sup> L'Unité Protection a obtenu de façon indépendante la confirmation que les fonds sollicités ont bien été perçus pour la mise en œuvre du projet déposé dans le cadre du HAP 2013.

## Que faisons-nous?

Le « Cluster Protection » est un mécanisme de coordination ayant pour objectif d'appuyer le Gouvernement haïtien dans ses efforts pour orienter et coordonner la préparation et la réponse humanitaire à des désastres en s'assurant que les droits, la dignité et la sécurité des personnes sont respectés selon le principe de non-discrimination. Le Cluster réunit des partenaires institutionnels haïtiens et des organisations internationales (inter-gouvernementales et non-gouvernementales). Certains acteurs travaillent à la promotion des questions de protection des personnes en général quand d'autres acteurs se focalisent sur les thématiques plus spécifiques de la protection de l'enfance et des violences basées sur le genre. Le « Cluster Protection » est actuellement dans une phase de transition dont l'objectif est de transférer les responsabilités de coordination aux autorités nationales.

## Contactez nous

Coordination des acteurs protection en Haïti

Email : [clusterprotectionhaiti2012@gmail.com](mailto:clusterprotectionhaiti2012@gmail.com)

Téléphone : 37010358

## Qui sommes-nous ?

